



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf : 7.1.10.
Autres décisions
budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet :
1/4 des crédits

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de
convocation :
05/12/2025

Absents ayant donné procuration :

Date d'affichage :
05/12/2025

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Présents : 15

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget 2025, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir ces crédits, il propose de les ouvrir de la manière suivante et pour les budgets indiqués ci-après :

BUDGET 110 02 - EAU ASSAINISSEMENT

Imputation	Libellé	Crédits ouverts 2025	1/4 des crédits
203.	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	27 497,00 €	6 874,25 €
2051.	Concessions et droits assimilés	2 210,00 €	552,50 €
2156.	Matériel spécifique d'exploitation	1 221 163,10 €	305 290,78 €
2158.	Autres	488 148,00 €	122 037,00 €
TOTAL		1 739 018,10 €	434 754,53 €

BUDGET 110 - BUDGET COMMUNE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-D2025_070-DE

Imputation	Libellé	2025	
1321.	État et établissements nationaux	24 800,00 €	6 200,00 €
165.	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	250,00 €
203.	Frais d'études	240 008,00 €	60 002,00 €
2051.	Concessions et droits similaires	3 410,00 €	852,50 €
20415341.	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et	191 268,00 €	47 817,00 €
204181.	Organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et		€
204182.	Bâtiments et installations	3 000,00 €	750,00 €
212.	Agencements et aménagements de terrains	120 564,50 €	30 141,13 €
2131.	Bâtiments publics	896 111,04 €	224 027,76 €
2132.	Bâtiments privés	20 000,00 €	5 000,00 €
2135.	Installations générales, agencements, aménagements des const	187 696,22 €	46 924,06 €
2138.	Autres constructions		
2151.	Réseaux de voirie	28 740,00 €	7 185,00 €
2152.	Installations de voirie	232 366,10 €	58 091,53 €
21538.	Autres réseaux	40 232,86 €	10 058,22 €
2182.	Matériel de transport	55 000,00 €	13 750,00 €
2184.	Mobilier	50 000,00 €	12 500,00 €
2188.	Autres	64 304,63 €	16 076,16 €
TOTAL		2 158 501,35 €	539 625,34 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Maire** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote des budgets 2025 telles que présentées sur les tableaux ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme
Le Maire

